Annonces d'Édouard Geffray sur l'éducation : des réponses partielles face aux défis de l'école et de l'enseignement supérieur

Les annonces d'Édouard Geffray prévoient des moyens supplémentaires pour les lycées et l'enseignement supérieur, ainsi qu'une revalorisation des bourses. Cette note vise à apporter un chiffrage budgétaire de ces annonces, ainsi qu'une analyse de leur capacité à répondre aux besoins et aux enjeux que nous avons identifiés dans notre note *Reconstruire l'éducation : mesures, coût, financement*.

Nous évaluons l'investissement budgétaire des **annonces du gouvernement** à environ **530 millions d'euros**, réservés aux lycées et à l'enseignement supérieur. Par comparaison, nous estimons les **besoins pour l'ensemble du système éducatif français** à **11,8 milliards d'euros**. Ce document détaille le chiffrage du plan du gouvernement et précise en quoi ces propositions n'apportent pas les réponses à la hauteur des besoins identifiés dans notre note *Reconstruire l'éducation*.

Des annonces gouvernementales qui correspondent à un effort budgétaire de 530 millions d'euros

1. **Ouverture de 15 000 places dans le supérieur = 420 millions €**
 - 10 000 places en STS à 12 372 € l'année (coût d'une année en STS en euros 2021)[1] x 10 000 x 2 ans = 247 440 000 € (coût en euros 2021)
 → Coût revalorisé de l'inflation depuis 2021 x 1,171 = 289 752 240€
 - 4 000 places en IUT
 - deux premières années à 9 747€ l'année x 4 000 = 38 988 000 € x 2
 - troisième année : 6 541 € l'année (coût d'une licence professionnelle) x 4 000 = 26 164 000 €

 → Coût en euros 2021 : 104 140 000 €
 → Coût revalorisé de l'inflation depuis 2021 x 1,171 = 121 947 940 €
 - 1000 places en médecine
 - 3 ans à 3 730 € (coût d'une licence en euros 2021) = 1000 x 3 x 3730 = 11 190 000 € (coût 2021)
 → coût revalorisé de l'inflation : 13 103 490 €.

→ **Coût total 15 000 places : 424 803 670 €, arrondi à 420 millions €**

2. **Revalorisation des bourses étudiantes sur l'inflation = 50 millions €**

- Montant bourses PLF 25 = 2,320 mds €.
- Revalorisation de l'inflation 2026 (inflation estimée en 2026 de 2,3%[2])
 → Montant nécessaire : 2 320 000 000 x 0,023 = 53 360 000
 → Coût arrondi à **50 millions €**

[1] Conseil d'Analyse Economique, Les coûts des formations dans l'enseignement supérieur français : déterminants et disparités, Focus n°074-2021
[2] Banque de France, Projections macroéconomiques intermédiaires – Septembre 2026

3. **<u>1000 contractuels pour remplacer les profs absents = 40 millions €</u>**

1000 postes à 2358,80 € par mois[3] x 12 = 2 358 000 x 12 x 1,347 (34,7% cotisations sociales) = 38 127 643 €, arrondi à **40 millions €**

4. **<u>Création de 500 postes d'enseignants au lycée = 20 millions €</u>**

- 2400€ nets de rémunération moyenne des enseignants entrants[4] - hypothèse moyenne retenue de 2500 € pour prendre en compte les 35% d'agrégés au lycée.
- 2500 x 1,347 (taux de cotisations) 12 x 500 = 20 205 000, arrondi à **20 millions €**

5. **<u>Rénovation du bâti scolaire = 0 €</u>**

Le plan pour la rénovation des bâtiments répond à un besoin réel. Mais il prend la forme de prêts aux régions, donc il ne constitue pas un investissement de la part de l'Etat. Il repose sur les capacités de remboursement des régions et de leurs ressources existantes. La bonification des taux d'intérêt proposés aux régions constitue éventuellement une subvention implicite s'ils sont inférieurs au taux auquel l'État s'endette lui-même, mais en l'absence d'information sur cet écart éventuel, nous n'avons pas considéré que les prêts accordés aux régions constituent une dépense pour l'Etat. **0 €**

Des réponses partielles face aux défis de l'école et de l'enseignement supérieur

1. **Un effort insuffisant pour améliorer l'accès à l'enseignement supérieur et y améliorer les conditions d'enseignement**

Tout d'abord, le gouvernement a annoncé le remplacement de Parcoursup. Si un comité de réforme réunissant lycéens et enseignants fera ses recommandations pour l'élaboration du système qui remplacera la plateforme, le gouvernement n'a pour l'instant pas annoncé de moyens budgétaires associés à cette refonte. En plus de nos recommandations pour augmenter les places dans l'enseignement supérieur (cf. infra) et pour rendre la plateforme plus transparente, plus équitable, et de réduire l'attente et l'anxiété induite pour les élèves, nous avons chiffré à **62 millions €** le coût de financer des tuteurs pour l'**accompagnement des élèves de terminale dans leurs voeux et choix**, permettant de réduire les phénomènes d'autocensure et de mésinformation.

Le Gouvernement annonce en outre l'ouverture de 15 000 places supplémentaires — 10 000 en STS, 4 000 en IUT et 1 000 en médecine — pour un coût que nous évaluons à environ 420 millions €. Ces créations de places sont nécessaires mais insuffisantes au regard des besoins. Nous évaluons à environ **70 000 le nombre de places à créer en STS et en IUT**, pour un coût de **2,1 milliards €**.

En effet, chaque année, plusieurs dizaines de milliers de bacheliers professionnels et technologiques ne reçoivent aucune proposition dans les filières courtes auxquelles ils

[3] CGT Educ'action, grille de rémunération des contractuels - hypothèse de niveau de diplôme moyen de Master 1
[4] Ministère de l'Éducation nationale, DEPP, Note d'information n° 26.36

candidatent et qui sont les formations les plus adaptées à leur profil. En 2025, selon le SIES, cela concernait près de 29 000 candidats professionnels en STS et plus de 47 000 candidats technologiques en BUT. Par conséquent, ces candidats abandonnent leur projet d'études ou s'inscrivent en licence universitaire dans laquelle leur taux de réussite est très faible (seulement 6% des bacheliers professionnels obtiennent leur licence en 3 ou 4 ans, et 17% des bacheliers technologiques). Ces chiffres illustrent les tensions d'accès aux formations supérieures professionnalisantes et montrent que les annonces du gouvernement ne sont pas suffisantes pour répondre aux besoins d'accès à ces formations. Un plan pluriannuel devrait donc être engagé pour créer 70 000 places supplémentaires en BTS et en IUT dans les années à venir.

En outre, la **revalorisation des bourses**, estimée à 50 millions € sur la base de l'inflation 2026, est également insuffisante. Depuis 2023, l'absence de compensation intégrale de l'inflation a entraîné, selon notre analyse, une perte de pouvoir d'achat de 10 % pour les boursiers. La mesure annoncée ne permet pas de rattraper cette perte puisque les bourses ne seront revalorisées que de 2,3%. La conséquence est le renoncement aux études par un nombre important de bacheliers. Nous proposons une revalorisation plus ambitieuse allant jusqu'à 900 euros par mois pour les étudiants les plus défavorisés étudiant à Paris, pour un coût de **925 millions €**, notre objectif étant de permettre véritablement l'accès aux études supérieures pour les jeunes de milieux modestes et de réduire les inégalités sociales. La réforme des bourses que nous proposons vise à augmenter le nombre d'étudiants issus des classes populaires et moyennes de 50 000 par an, conduisant à une réduction de 12 points l'écart observé actuellement dans les taux d'accès à l'enseignement supérieur par rapport aux classes plus favorisées. Pour mettre en cohérence les moyens avec cette ambition de réduction des inégalités sociales, notre plan pour l'éducation prévoit une augmentation des crédits aux formations permettant la création de ces 50 000 places supplémentaires.

Un investissement dans le **logement public étudiant** est également nécessaire. Alors que les loyers ont beaucoup augmenté dans les grandes villes universitaires, la création de logements étudiants par les pouvoirs publics est la mesure la plus efficace pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des étudiants de milieux modestes. Nous proposons un plan pluriannuel visant à doubler l'offre actuelle de logement public étudiant, pour un coût de **350 millions € par an pendant sept ans**.

Enfin, aucune mesure spécifique ne vise à **améliorer les conditions d'enseignement en licence,** alors qu'un étudiant sur deux redouble, abandonne, ou se réoriente à l'issue de sa première année. La réussite étudiante nécessite de mieux accompagner les étudiants et d'améliorer leurs conditions d'apprentissage en augmentant le nombre d'heures de cours par semaine ainsi que le taux d'encadrement des étudiants, pour un coût de **1,4 milliards €**.

2. **Des créations de postes qui ne donnent pas les gages suffisants et à long terme**

Le Gouvernement annonce le maintien des postes qu'il avait initialement prévu de supprimer, ainsi que la création de 1 000 postes de contractuels et de 500 postes dans les lycées, pour un coût que nous évaluons à respectivement 40 millions € et 20 millions €. Notre projet ne proposait pas de créations nettes de postes dans le scolaire, mais de maintenir constants les effectifs enseignants pendant les quinze prochaines années afin que la baisse démographique se traduise graduellement par une diminution de la taille des classes, en primaire, au collège, et au lycée. La création de postes proposée par le

gouvernement va donc dans le bon sens en ce qu'elle permet d'accélérer la diminution de la taille des classes.

Mais trois limites demeurent. Premièrement, cet engagement ne porte que sur un an. Or, la baisse démographique doit être mise à profit sur les quinze prochaines années pour permettre une réduction de la taille des classes suffisante. Deuxièmement, l'engagement de maintenir les postes d'enseignants doit être pris pour l'ensemble du système scolaire, du primaire au secondaire, car les tailles de classes sont actuellement trop élevées à tous les niveaux et pas uniquement en classe de seconde. Enfin, les 500 postes annoncés sont insuffisants pour garantir des classes de seconde limitées à 28 élèves, comme annoncé hier. En effet, à l'heure actuelle, plus des deux tiers des classes de seconde générale et technologique dépassent 28 élèves par classe, soit plus de 12 000 classes. Là aussi, un engagement pluriannuel pour maintenir les postes d'enseignants serait une mesure plus crédible pour assurer une diminution durable de la taille des classes.

3. Les angles morts : attractivité enseignante et inégalités scolaires

Les annonces ne prévoient pas de **revalorisation du salaire des enseignants** - dont nous avons chiffré les besoins à **3,5 milliards €**, alors que l'attractivité du métier constitue un enjeu de fond pour recruter et fidéliser dans le métier.

Elles ne comportent pas non plus de moyens supplémentaires ciblés pour les établissements défavorisés, notamment pour renforcer le **tutorat** et la **formation** - ce que nous avions chiffré à **1,3 milliards €**, ainsi que pour les **AESH** accompagnant les élèves à besoins éducatifs particuliers, que nous avons chiffré à **1,4 milliards €**.

En conclusion, les annonces apportent des réponses ponctuelles, mais ne dessinent pas une stratégie suffisamment ambitieuse pour reconstruire durablement le système éducatif. La politique publique gagnerait à porter une ambition plus structurelle : réduire durablement les inégalités scolaires et sociales, démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur et donner aux étudiants les moyens de réussir.